



Swiss Life FlexSave Duo

Une solution d'épargne avec garantie

Vous souhaitez des prestations garanties mais aussi des opportunités de rendement? Swiss Life FlexSave Duo vous offre les deux.

Vos besoins – notre solution

Avec Swiss Life FlexSave Duo, vous pouvez dès aujourd'hui vous réjouir de recevoir un versement minimum garanti à l'avenir. Durant les bonnes années, vous engrangez également des bénéfices par la participation à l'Index-Basket, c'est-à-dire à un panier de placements composé d'indices de renom.

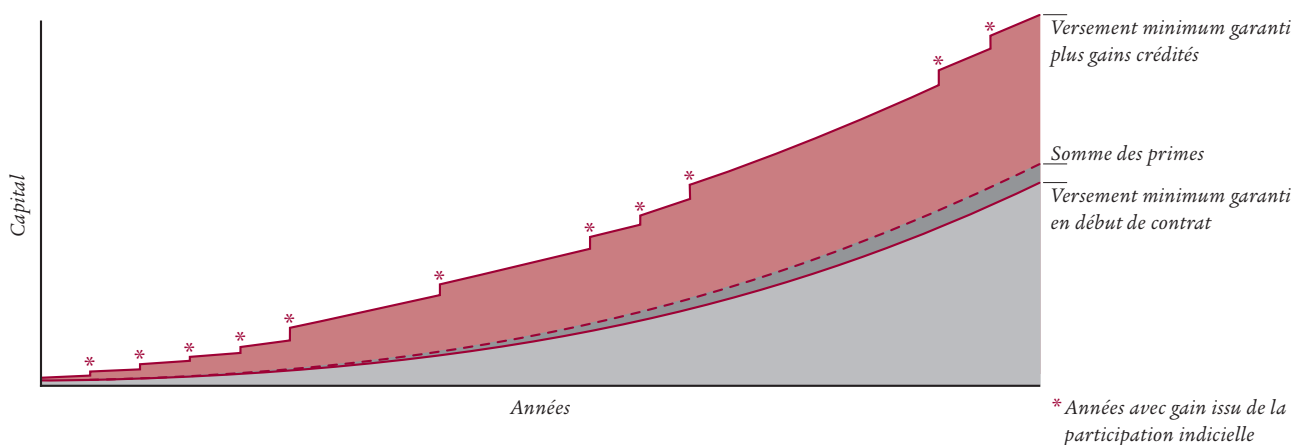
Fonctionnement

Chaque année, les gains issus de la participation indicielle sont crédités au contrat d'assurance et augmentent le versement minimum garanti en début du contrat. Avec l'option «Réinvestissement des gains de participation», vous avez la possibilité d'accroître vos opportunités de rendement. Les années au cours desquelles l'évolution indicielle est négative n'ont aucune incidence sur le versement minimum garanti.

Vos avantages

- **Sécurité:** versement minimum garanti à l'échéance, dont le montant peut augmenter progressivement avec les gains de participation.
- **Opportunités de rendement:** participation à l'évolution positive de l'Index-Basket. Vous pouvez augmenter vos chances de rendement en choisissant l'option «Réinvestissement des gains de participation».
- **Avantages fiscaux:** dans le pilier 3a, votre revenu imposable est réduit pendant la durée du contrat du fait de la déduction des primes. Dans le pilier 3b, le versement est exonéré de l'impôt sur le revenu.
- **Flexibilité:** possibilité d'adapter la couverture des risques, de passer du pilier 3a au pilier 3b ou inversement, et d'interrompre le paiement des primes si nécessaire.
- **Option Privilège:** garantie d'extension permettant d'augmenter en toute simplicité la couverture des risques (extension du capital décès à des conditions préférentielles). Le rachat partiel privilégié dans le pilier 3a augmente en outre les fonds propres dans le cadre du financement d'un logement à usage propre.

Exemple de représentation graphique pour Swiss Life FlexSave Duo



Faits et chiffres

L'offre

Type d'assurance

Swiss Life FlexSave Duo: assurance d'épargne classique avec prestations garanties en cas de vie comme en cas de décès et une participation indicielle qui peut combiner la prévoyance liée (3a) à la prévoyance libre (3b) au besoin.

Financement

Paiement de primes annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel.

Participation indicielle

La participation indicielle résulte d'éventuels excédents liés aux intérêts attribués de manière périodique au contrat d'assurance. Ces excédents ne sont pas garantis. Des années sans excédents liés aux intérêts, et donc sans participation indicielle, sont possibles. Si la performance de la participation indicielle est négative, les excédents liés aux intérêts utilisés pour cette dernière sont perdus cette année-là. L'option «Réinvestissement des gains de participation» peut accroître le montant possible des gains de participation l'année suivante. Cependant, en cas de performance négative de la participation indicielle, la partie réinvestie peut être perdue.

Les prestations

Prestations

- Versement minimum garanti à l'échéance. Les gains réalisés sur l'indice augmentent le versement garanti en début d'assurance.
- Vos proches perçoivent un versement garanti en cas de décès. Différents niveaux de garantie sont proposés dans ce cadre.
- En cas d'incapacité de gain, Swiss Life poursuit le paiement des primes à votre place (si assurance conclue).

Prestations au choix

- Versement supplémentaire en cas de décès
- Rente en cas d'incapacité de gain
- Option Privilège: augmentation de la couverture des risques dans le cadre de la garantie d'extension sans nouvel examen de santé et avec rachat partiel privilégié dans le pilier 3a à partir de la deuxième et jusqu'à la dixième année d'assurance.

Les risques

Les prestations garanties en cas de vie dès le début du contrat sont inférieures à la somme des primes à payer. Les gains issus de la participation indicielle augmentent la garantie à l'échéance. Si, en raison d'une évolution insuffisante de l'indice, le total des gains de participation sur la durée contractuelle est trop faible, il se peut que la prestation d'assurance à l'échéance soit inférieure à la somme des primes.

Les possibilités

Versements additionnels

Versements possibles dans le pilier 3a (également pour les avoirs déjà attestés)

Interruption du paiement des primes

- Dans le pilier 3a: possible après 3 ans
- Dans le pilier 3b: possible après 5 ans

Changement de pilier

Changement possible entre le pilier 3a et le pilier 3b

Prêt

Possible dans le pilier 3b

Versement anticipé et mise en gage

Possibles dans le pilier 3a et dans le pilier 3b. Dans le pilier 3a, il convient de respecter les conditions cadres légales.

Personnes bénéficiaires

- Dans le pilier 3a: selon les conditions légales
- Dans le pilier 3b: à déterminer librement

Quelles sont les prochaines étapes? Réponses à vos questions

Les solutions de prévoyance ne sont pas toujours évidentes à expliquer, nous en avons bien conscience. Votre situation personnelle mérite en outre un conseil sur mesure. N'hésitez pas à nous contacter! Vous trouverez toutes les informations utiles sur notre produit *Swiss Life FlexSave Duo* en consultant notre site Internet www.swisslife.ch/fr/flexsaveduo



Contactez votre conseiller ou votre conseillère ou appelez-nous au 043 284 33 11.

Mention légale: la présente publication est un document marketing. Les données fournies ici sont purement informatives. Le présent document marketing ne constitue ni un prospectus d'émission au sens de l'art. 652a ou de l'art. 1156 du code suisse des obligations, ni un prospectus, un prospectus simplifié ou des Informations clés pour l'investisseur (Key Investor Information Document; KIID) au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux. Les données contenues dans le présent document marketing ne constituent en rien une offre, une proposition ou une recommandation pour l'achat ou la vente de placements, l'exécution de transactions ou la conclusion d'autres actes juridiques. Nous déclinons toute responsabilité s'agissant de l'exactitude des renseignements fournis. Les informations publiées s'adressent exclusivement aux personnes domiciliées en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein. Les personnes domiciliées aux Etats-Unis ou dans leurs territoires, les personnes de nationalité américaine ou détentrices d'une autorisation de séjour aux Etats-Unis ne sont pas autorisées à acquérir ou à se faire transmettre les prestations ou placements susmentionnés, ni directement, ni indirectement. Les investissements dans des produits financiers sont liés à différents risques, dont la perte potentielle du capital investi. Le prix, la valeur et le rendement des produits financiers sont soumis à des fluctuations. La performance passée ne présume en rien des évolutions futures et ne constitue aucune garantie de rendement futur.